



CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FACULTÉ

PROCÈS-VERBAL

Séance du 13 mars 2014

Approuvé le 08 mai 2014

PRESENTS	
Membres du Conseil	Kristine BALSLEV, Radu BANESCU, Pierre BARROUILLET, Jean-Michel BAUDOUIN, Daphné BAVELIER, Ecaterina BULEA BRONCKART, Caroline DAYER, Laurent FILLIETTAZ, Vije FRANCHI, Natasha FREDERIC, Guido GENDOLLA, Edouard GENTAZ, Paolo GHISLETTA, Francia LEUTENEGGER, Martine MORNACCHI, Catherine ONA, Michael RICHTER, Yvan SANCHEZ, Sabine VANHULLE
Ex officio	Pierre BATARDON – administrateur, Valérie FAVEZ, Aline MEYER Pascale PASCHE-PROVINI – conseillères aux études, Pascal ZESIGER – doyen
Invité(s)	Siegfried HANHART, président de la Commission de l'équipement
EXCUSES	
Membres du Conseil	Abdeljalil AKKARI, Olivier DESRICHARD, Kerstin BRINKMANN, Valentin ZEBERLI
Ex officio	

Ordre du jour

- 1 – Approbation du PV de la séance du 16.01.2014
- 2 – Communications du doyen
- 3 – Présentation du plan budgétaire & d'équipement 2014 par le président de la Commission d'Équipement de la Faculté, Siegfried Hanhart
- 4 – Préavis sur la proposition de désignation de la candidate à la fonction de vice-présidente de la Section des sciences de l'éducation
- 5 – Préavis sur le projet de règlement d'organisation du *Centre interfacultaire en Droits de l'enfant*
- 6 – Projets de modification de règlements d'études [pour approbation]
 - Baccalauréat universitaire en psychologie
 - Maîtrise universitaire en psychologie
- 7 – Elections complémentaires (modifications de la représentation étudiante) au sein de la Commission Ethique de la Faculté
- 8 – Point sur les initiatives du Conseil participatif
 - Groupe de travail « Communication et newsletters »
 - Réflexion sur l'éthique dans les recherches
- 9 – Divers

Le doyen demande que le point n°5 de l'ordre du jour soit traité en point n°3 afin de donner quelques informations y relatives et pouvoir répondre aux questions éventuelles. Les membres du Conseil participatif accepte cette inversion des points de l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16.01.2014

Le procès-verbal est approuvé.

2. COMMUNICATIONS DU DOYEN

• Conséquences de la votation du 09.02.2014

- Programme Erasmus (mobilité étudiante) : certaines Universités ont dénoncé les accords de collaboration avec l'Université de Genève.
- ERC (Conseil Européen de la Recherche) : il n'est plus possible d'obtenir des fonds européens de recherche dans les mêmes conditions qu'avant (passage de pays associé à pays tiers). La Confédération ainsi que le FNS se sont engagés à trouver des moyens de compenser cette diminution.

• Recherche dans les écoles

L'accord concernant les recherches dans les écoles que la FPSE a avec le Service de recherche en éducation doit être modifié après l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi relative à la recherche sur l'être humain. Il faut dorénavant demander systématiquement l'autorisation parentale. Par ailleurs, toutes les recherches devront être examinées par une commission d'éthique, soit celle de la Faculté, soit la commission cantonale d'éthique.

• Edition de thèses

Le conseil décanal a retenu les critères suivants pour entrer en matière sur la participation financière aux frais d'édition de thèses :

- participation aux frais d'édition d'ouvrages
- participation au paiement exigé par les revues pour la publication des pages en couleur d'articles scientifiques.

• Augmentation du salaire des « CANDOC »

Le FNS a décidé d'une augmentation du salaire des CANDOC avec effet au premier janvier 2014. Actuellement, le FNS soumet à consultation une deuxième hausse du salaire des candocs à moyen terme. En contrepartie, il exigerait que les candocs soient considérés comme engagés à 100%, et n'assument pas plus de 20% de charges pour l'institution, 80% devant être consacré à la thèse et la recherche.

• Rapport de planification académique

Le rapport présenté par la Faculté a reçu un excellent accueil de la part du Rectorat, qui a émis quelques suggestions par rapport à l'équilibre entre promotions internes et engagements externes.

- **Création d'une unité de site « Uni-Mail » pour l'informatique**

Le Rectorat souhaite créer une structure virtuelle qui permettrait la mise en commun des compétences et l'optimisation des ressources des différentes facultés d'Uni-Mail. Dans ce contexte, il est prévu que chaque Faculté conserve son service informatique en interne.

Pierre Batardon a été désigné pour représenter la FPSE au sein du groupe de travail chargé de ce projet.

3. PROJET DE RÈGLEMENT D'ORGANISATION DU CENTRE INTERFACULTAIRE EN DROITS DE L'ENFANT, POUR PRÉAVIS (EX POINT N°5)

Dans le cadre du rapprochement IUKB/UNIGE, effectué par le biais de la création d'un centre interfacultaire en droits de l'enfant, une convention « cadre » a été signée entre les Universités de Lausanne, de Genève, l'IUKB et la Ville de Sion.

Par ailleurs, le Statut de l'Université exigeant, lors de la création d'un centre interfacultaire, le préavis du Conseil participatif des facultés partenaires – en l'occurrence, les Facultés de Droit, Sciences de la société, Médecine et la FPSE –, c'est à ce titre que les membres du Conseil participatif sont consultés aujourd'hui.

Plusieurs modifications et/ou clarifications ont été demandées par le Decanat et le Collège des professeurs de la Faculté ; c'est donc sur le texte amendé par les modifications suggérées (listées sur le document annexé), qu'il s'agira de voter.

Pour rappel, il est prévu que 2 professeurs de l'IUKB soient rattachés à notre Faculté, l'un en psychologie, et l'autre en sciences de l'éducation.

Ne suscitant ni commentaire ni question, le projet de règlement d'organisation du *Centre interfacultaire en droits de l'enfant* est préavisé favorablement, à l'unanimité (19 voix).

4. PRÉSENTATION DU PLAN BUDGÉTAIRE D'ÉQUIPEMENT 2014 PAR LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION D'ÉQUIPEMENT DE LA FACULTÉ, SIEGFRIED HANHART (EX. POINT N°3)

Le président de la Commission de l'Équipement indique qu'une nouvelle procédure a été mise en place pour la collecte et la gestion des demandes d'équipement HORS campagne d'équipement annuelle → un formulaire a été mis en ligne à cet effet (le même formulaire que celui utilisé dans le cadre de la campagne d'équipement).

Attention, il est rappelé que les demandes d'équipement effectuées en cours d'année doivent rester « exceptionnelles ». Il s'agit de faire face à des impondérables tels que vol, casse, ...

- **enveloppe budgétaire « tests »** : cette année, le montant des demandes excède (+8'000 CHF) le montant total de l'enveloppe (estimation annuelle de l'ordre de 20'000 CHF). Toutes les demandes ont toutefois été acceptées, et si nécessaire, le montant de l'enveloppe « tests » sera revu à la hausse pour l'année 2015.

- **demandes « en suspens »** : il s'agit de demandes en attente de « décisions » liées par exemple, à des demandes de cofinancement extérieur (COINF). Les montants concernés correspondent à la part financée par la Faculté.

Les règles pour l'acquisition de matériel sont disponibles ici :

<https://plone.unige.ch/fpse/services/sifpse/directive-pour-lacquisition-dequipement>

Soumis au vote, le plan budgétaire et d'équipement 2014 est approuvé (18 voix pour – 1 abstention).

[D. Bavelier quitte la séance]

5. PROPOSITION DE DÉSIGNATION DE LA CANDIDATE À LA FONCTION DE VICE-PRÉSIDENTE DE LA SECTION DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION, POUR PRÉAVIS

Occupant déjà la fonction de vice-présidente de la Section depuis 2012 (suite au prolongement d'une année, 2012-2013, du mandat de Joaquim Dolz à la Présidence), Francia Leutenegger souligne que, dans le contexte actuel, il semblait préférable de prolonger son mandat d'une (3^{ème}) année afin d'aller au terme de la présidence actuelle (en 2015).

F. Leutenegger est chaleureusement remerciée pour son implication dans la fonction au cours des 2 dernières années.

Ne suscitant ni commentaire ni question, la désignation Francia Leutenegger à la fonction de vice-présidente de la SSED pour l'année académique 2014-2015, est préavisée favorablement, à l'unanimité (17 voix, F. Leutenegger ne souhaitant pas participer au vote).

[K. Balslev quitte la séance]

6. PROJETS DE MODIFICATION DE RÈGLEMENTS D'ÉTUDES, POUR APPROBATION

- Baccalauréat universitaire en psychologie

A noter :

- Article 7 - Nouvelles directives du Rectorat sur les équivalences : **90** (et non plus 120) des 180 crédits exigés pour l'obtention du Baccalauréat doivent être acquis dans des enseignements inscrits dans le plan d'études du Baccalauréat universitaire en psychologie de Genève,
- Article 11 – Offre d'un stage moins long : **2 semaines (3 crédits)** ou 4 semaines (6 crédits),
- Article 15 – L'étudiant doit réussir **tous les cours obligatoires** (plus de possibilité de remplacer un cours obligatoire échoué par un cours à option),
- Article 16 – absence justifiée par un certificat médical → passage session suivante. Il incombe à l'étudiant de **s'annoncer au plus tard un mois avant** le début de la session qui suit,
- Article 18 – Elimination – **du programme** & si échec à l'évaluation d'un enseignement à la **4^{ème} tentative** (précision).

Hormis ces quelques points notables, pour l'essentiel, les modifications concernent des clarifications et des ajustements aux directives du Rectorat.

Ne suscitant ni commentaire ni question, le projet de modification du règlement d'études du *Baccalauréat universitaire en psychologie* est préavisé favorablement, à l'unanimité (17 voix).

- Maîtrise universitaire en psychologie

A noter :

- Article 12 – Mémoire : (les nouvelles dispositions ont pour but d'éviter que le directeur soit obligé d'aller à la soutenance alors que le travail est jugé insuffisant et pour limiter le nombre de versions soumises) → établissement d'un « contrat de recherche » qui fixe « les objectifs, la nature, l'étendue et la durée du travail à accomplir .. »
 - 12.5 : lorsque l'étudiant ne respecte pas les termes fixés dans le contrat de recherche, **le mémoire est considéré en échec pour une tentative**,
 - 12.10 : le mémoire dans sa version finale peut être soumis au directeur de recherche **deux fois au maximum**,
 - 12.11 : lorsque tous les membres du jury **attribuent au mémoire une note au moins égale à 4**, ils fixent une date de soutenance, « **d'entente avec l'étudiant** » (phrase supprimée → il faut la conserver ! l'étudiant doit être consulté → ok)
 - 12.12 : **lorsqu'au terme du délai fixé par le contrat de recherche le directeur de recherche et le jury attribuent au mémoire une note inférieure à 4, le mémoire est considéré en échec pour une tentative**,
 - 12.13 : **lorsqu'au terme de deux versions finales, le directeur et le jury estiment que le mémoire n'est pas suffisant pour donner lieu à une soutenance, le mémoire est considéré en échec définitif.**
- Article 13 – Stage
 - 13.1 : Offre d'un stage moins long : **2 semaines (3 crédits)** ou 4 semaines (6 crédits). **Un stage de 3 crédits peut être renouvelé une seule fois.**
- Article 16 : à noter que l'étudiant doit réussir **tous les cours obligatoires** (plus de possibilité de remplacer un cours obligatoire échoué par un cours à option).

Hormis ces quelques points notables, les modifications concernent, pour l'essentiel, des clarifications et des ajustements aux directives du Rectorat.

Ne suscitant ni commentaire ni question, le projet de modification du règlement d'études de la Maîtrise universitaire en psychologie est préavisé favorablement, à l'unanimité (17 voix).

[P. Barrouillet quitte la séance]

7. ELECTIONS COMPLÉMENTAIRES (REPRÉSENTATION ÉTUDIANTE) AU SEIN DE LA COMMISSION ETHIQUE DE LA FACULTÉ

Catherine Yuan sera remplacée par

- Mélanie Chaves (melanie.diamantino@etu.unige.ch)
- Linda Dell'Angela (linda.dellangela@unige.ch)

Soumises au vote, la démission de Catherine Yuan et les candidatures de Mélanie Chavez et de Linda Dell'Angela au sein de la Commission Ethique facultaire, sont approuvées à l'unanimité (16 voix).

[JM Baudouin et P. Ghisletta quittent la séance]

8. POINT SUR LES INITIATIVES DU CONSEIL PARTICIPATIF

- Première réunion du groupe de travail « Communication et newsletters » le **mardi 18 mars (16h15-17h30)** ; **salle 3133** (composition en cours)

- Réflexion sur l'éthique dans les recherches (cf. deux articles en pièces jointes pour alimenter notre réflexion)

En psychologie, enseignants et chercheurs signent un « code de déontologie » ; en SSED, une « charte d'Ethique » : il est important que les étudiants en comprennent les enjeux, qu'il ne s'agit pas que d'une contrainte bureaucratique.

Deux articles émanant de juristes de l'Université de Grenoble sont transmis aux membres du Conseil participatif → but : développer une réflexion chez les étudiants des deux Sections ; pourquoi l'Ethique ? comprendre les tenants et les aboutissants de cette démarche (protection des données, anonymat, confidentialité..) dans laquelle les professeurs ont leur responsabilité et pour laquelle il est important de sensibiliser les étudiants.

→ Comment ?

- Proposer la création d'un groupe de travail pour réfléchir sur la forme de cette sensibilisation : « journée Ethique », colloque, ...
- Au sein de la CPE, E. Gentaz souhaite également initier l'organisation d'une séance sur les « enjeux de l'Ethique » auprès des étudiants de Maîtrise.

A noter - un cours sur l'Ethique est dispensé par l'Université de Genève via la Faculté de Théologie (deux cours/année) ; de nombreux étudiants de psychologie inscrivent ce cours dans leur plan d'études.

GE/23.04.2014/M.Philippe